

## Autoroutes du Sud de la France

## D. R. E. R. A. A.

## **DELEGUES DU PERSONNEL**

Questions posées préalablement à la séance par la CGT pour la réunion prévue.

## Le mardi 02 Février 2016.

- 1. Sur Agora, dans la rubrique Repères, il est annoncé un effectif de 602 salariés en CDI sur RAA, or lors de la réunion CE du mois de décembre 2015, la Direction annonce un effectif de 538 salariés en CDI. Les élus CGT s'étonnent de l'énorme différence et souhaitent en connaître la raison.
- 2. Les élus CGT s'étonnent que l'accès à la salle de télé-opération de Valence soit strictement réglementé, (même le badge des élus ne fonctionne pas) alors que ce n'est pas le cas pour les autres salles de télé-opération d'ASF. Contrairement aux locaux de surveillance péage, il n'y a pas d'argent dans les salles de télé-opération, les élus CGT ne voient l'intérêt d'une telle restriction à part isoler encore plus les salariés du péage des autres salariés.
- 3. Pour l'année 2016, il y a beaucoup plus de postes de 9h qu'auparavant à la téléassistance, afin d'assurer la santé physique et morale des salariés et ainsi éviter les risques psychosociaux, les élus CGT demandent que soit octroyée une pause toutes les 2h aux salariés concernés.
- 4. Lors du CE du 17 Novembre 2015, il a été discuté du temps de décrochage à la télé opération. On peut y lire dans le compte-rendu : *La Direction indique, qu'au niveau de*

la télé opération, on suit un certain nombre d'indicateurs. Certains sont également transmis aux salariés. C'est quelque chose que l'on regarde au niveau société et on se compare avec les autres DRE. Aujourd'hui, les indicateurs que l'on peut suivre ne démontrent pas que les salariés sur Valence sont plus occupés que partout ailleurs sur ASF, au contraire. Les élus CGT veulent savoir si le temps de décrochage de la téléassistance de Valence par rapport aux autres DRE aura un impact sur la participation 2016.

- 5. Les TSA 2016 des SPP et TP de Valence ont été validés lors de la réunion CE du 19 novembre 2015, alors que les salariés n'en ont été destinataires seulement semaine 51. Les élus CGT veulent connaître la raison de ce retard puisqu'il n'y a pas eu de remarques particulières sur ces TSA avec jours de repos.
- 6. Dans la C80, il est indiqué à propos des jours de dispo : De 15 journées minimum à 25 journées maximum peuvent être planifiées sur l'année pour chaque salarié, en respectant le principe d'équité, en fonction des besoins de l'affectation contractuelle (groupe de gare ou district). En sachant que l'équité se calcule à 10% près, les élus CGT veulent savoir pourquoi un salarié qui a eu un 16ème jour de dispo sur son tour prévisionnel, celui-ci lui a été retiré la veille, remplacé par un R. Il a été informé par son encadrement qu'il ne devait pas sortir ce jour-là car il serait trop sorti par rapport à ses collègues. Pourtant les 10% d'équité étaient respectés. Comment va lui être payée sa dispo prévue sur le tour prévisionnel ? Les élus CGT rappellent à la Direction que conformément à la Convention 80 relative au péage, le tour prévisionnel élaboré à 3 mois est INTANGIBLE.
- 7. Lorsque sur le tour prévisionnel, il apparaît un poste de 4h (9/13) et que pendant les 3 mois, sur ce poste est rajoutée une formation de 13 à 17h. Les élus CGT demandent comment seront valorisées les 4 heures en plus. Seront-elles des heures péage à 125% et est-ce que le délai de prévenance sera payé ?
- 8. Les élus CGT constatent encore une fois un nombre considérable de refus de jours de congés au péage de Valence, et plus particulièrement aux 5 SP de Valence sud sous prétexte, qu'à 5 ils doivent être autonomes. Pourquoi les SPP ou TP n'iraient pas effectuer des postes de missions terrain à Valence Sud en sachant que l'effectif total du service est supérieur en 2016 qu'en 2015 ? Ne serait-ce plutôt un moyen de faire pression ou de sanctionner les 5 SP qui ont refusé de signer leur TSA 2016 ?
- 9. Les élus CGT ont constaté que certaines demandes de congés sont refusées pour certains salariés alors que sur les jours demandés il y a 2 voire 3 dispos non sorties. Sur quels critères, la hiérarchie s'appuie t'elle pour accorder ou refuser une demande de congés ? le faciès ?
- 10. Les élus CGT ont appris qu'un démontage d'une toiture comportant de l'amiante a été réalisée par une entreprise extérieure un samedi. Les élus DP CGT demandent où sont

consultables le dossier technique amiante, le plan de prévention, le rapport de fin de travaux.

- 11. Jusqu'à aujourd'hui, les autoroutes en France étaient bien démarquées de droite et de gauche par des délinéateurs de couleur orangé qui permettaient ainsi de ne pas utiliser les plein-phares et éblouir les véhicules roulant en sens inverse. Vinci-autoroutes fait enlever tous les délinéateurs de l'ensemble de son tracé. Les élus CGT s'interrogent sur le bien-fondé de cette action et demandent pourquoi cette décision de la direction ?
- 12. La couleur orangé choisie à celle du blanc pour sa visibilité en temps de brouillard et pluie va disparaitre. Les élus CGT demandent si le blanc d'aujourd'hui est plus blanc qu'hier et se voit plus pour augmenter la sécurité ?
- 13. Les élus constatent que le niveau de sécurité de nos autoroutes est en baisse. Demain seul le terre-plein central sera équipé de délinéateurs de surcroît, de couleur blanche. Les bas- côtés, sorties et entrées de bretelles seront déséquipés. De plus, des obstacles tels que piles de pont, par exemple, pourront être heurtés par manque de visibilité. Les élus CGT demandent quelle économie Vinci-Autoroutes peut-elle générer en procédant ainsi ?
- 14. Certains travaux laissés à l'abandon se voient remis en priorité d'exécution suite à la visite du Président de Vinci-Autoroutes. Comme par exemple, du carrelage cassé réparé, des meubles encombrants évacués, des plantations jamais réalisées par manque de budget tout d'un coup plantées, des peintures rénovées etc...Les élus CGT en viennent à souhaiter une visite régulière de leur Président afin de continuer à travailler dans un cadre agréable et propre tout au long de l'année, malgré qu'ils déplorent fortement que l'encadrement n'ait pas hésité à faire travailler des ouvriers de nuit et sous la pluie pour du taillage de haie.
- 15. Sur le centre de Communay à plusieurs reprises, les agents viabilité et patrouilleurs dénoncent le problème des panneaux police de restriction de vitesse à 110 km/h trop hauts pour pouvoir les occulter sans monter sur la glissière ou la GBA. Les élus CGT demandent à la Direction, la mise à la bonne hauteur de tous les panneaux temporaires à déposer qui se trouvent sur le tracé.
- 16. Sur le district de Chanas des demandes de renouvellement de chaussures ont été demandées le 1<sup>er</sup> décembre le jour où la question a été posée. Le 16 décembre toujours pas de nouvelles chaussures !!!!
  - Même chose pour le renouvellement de tenue de travail commandées début décembre et pas encore arrivées aujourd'hui fin janvier.
  - Les élus CGT s'indignent de ce délai beaucoup trop long et exigent de la part de la direction un délai de 1 à 2 jours maximum pour le remplacement de chaussures et moins d'une semaine pour les vêtements.

17. Avec la nouvelle réorganisation des tournées de sécurité de la Drôme, il est demandé aux agents de faire 3 tournées en P1 et P2 où sur la 2éme tournée ils doivent passer sur les aires et échangeurs, 1 patrouilleur sur Montélimar et 1 sur Valence, puis en P3 un seul patrouilleur pour 2 tournées générales sur le District de Pont d'Isère à Bollene soit environ 360km sans passer sur les aires et échangeurs.

Dans un premier temps on s'aperçoit donc que de la fin de la 2éme tournée P2, au début de la 2éme tournée P1, il se passe environ 15h sans surveillance des aires et échangeurs par nos agents. Là où Vinci prône la sécurité de ses clients, VINCI leur enlève cette sécurité, car le patrouilleur à son origine du poste de P3, c'était de surveiller les aires comme le tracé et les échangeurs.

En effet, la nuit étant un milieu différent de la journée, la vie sur les aires où chauffeurs de PL ou Vacanciers en transit se voient réconfortés de la présence de nos fourgons. Au-delà de cela, combien de fois un patrouilleur observe un problème dans un sanitaire (personne bloquée, inondation par un robinet...) un portail entre-ouvert, une clôture affaissée qui a un lien direct avec la sécurité de l'usager tel qu'un éventuel animal ou une personne mal intentionné avec idée de vagabonder sur l'autoroute, ou d'autres problématiques qui ne peuvent attendre le P1.

Dans un deuxième temps le fait de faire 2 tournées générales sans passer sur les aires, comment fait le patrouilleur pour se poser un instant, pour éviter la monotonie de « rouler » sans arrêter, certes en patrouillant. Sachant que le début de la 2éme tournée du P3 doit être théoriquement de 4h avant le début de la 1ére tournée du P1.

Les élus CGT demandent à la Direction que les patrouilleurs puissent se « poser » un instant comme il est conseillé aux Clients une « pause toutes les deux heures », et où. Cela évidemment pour éviter un éventuel accident du travail qui pourrait avoir des conséquences dramatiques.

Les élus CGT demandent à la Direction d'expliquer le fait d'enlever une surveillance de nuit pendant 15h sur les aires, quand il y aura comme cela arrive régulièrement, des problématiques évoquées dans la question.

Les élus CGT recommandent à la Direction de revenir à un patrouilleur par Centre d'entretien en P3 et d'éviter de se baser que sur des chiffres théoriques qui ne reflètent pas la réalité du terrain.

- 18. Les élus CGT veulent savoir si c'est vrai que la direction a donné la consigne suivante au péage : Les jours de dispo doivent être gardés pour remplacer les absences maladie et ne doivent pas servir à remplacer les APA ou les JFR. Dans ce cas, les élus CGT demandent à la direction comment et quand les salariés vont-ils pouvoir poser leurs APA s'il n'y a plus de possibilité de se faire remplacer ?
- 19. Dans les parkings covoiturages il y a des gabarits et certains parkings n'ont pas de portail de service pour y accéder. Quelle consigne le RST ou le télé-exploitant doit-il appliquer pour pouvoir faire entrer une dépanneuse de garagiste en cas de véhicule en panne à l'intérieur?